



Infirmiers

le 21 novembre 2016

Aux infirmier(e)s de l'Académie de Toulouse,

Nous réagissons aux écrits du Snics qui circulent actuellement sur les boîtes mail, concernant la mobilisation de 2 syndicats infirmiers sur 4, dans notre Académie, et de leur lecture, interprétation, du courriel qui émanerait du Ministère.

Inutile de vous dire que quiconque a l'habitude de lire, ferait une toute autre interprétation de celle qui vous est servie actuellement.

En effet, pour nous, rien de nouveau, le Ministère confirme ce que nous savions déjà, à savoir :

- Les médecins font les visites médicales de la sixième année et en ont la responsabilité ;
- Les infirmier(e)s sont responsables des visites de dépistage de la douzième année.
- Toutefois (dernier paragraphe de la 1ere page), les personnels infirmiers peuvent néanmoins être amenés.....etc.

Les dépistages infirmiers (pas les visites médicales qui elles, relèvent bien entendu, de la médecine) sont bien autorisés et même encouragés, dans le cadre des consultations (on imagine mal comment on pourrait faire un dépistage sur un élève sans le consulter...) en supplément des visites obligatoires.

En faisant des dépistages en grande section, l'infirmier(e) est bien encore et toujours, dans la légalité !

Vous êtes nombreux, nous le savons depuis la sortie de la circulaire, à raisonner comme nous, preuve en est la volonté affichée dans tous les départements de l'Académie à poursuivre les dépistages, malgré les injonctions intempestives de certains.

Il en va de l'intérêt de nos élèves, dès leur plus jeune âge, à ce que le service infirmier collabore avec le corps médical, dans le cadre réglementaire de notre champ de compétences. Dépister tôt, facilite les apprentissages et contribue à la réduction des inégalités.

Dernière remarque, pérenniser cela de façon argumentée, constitue un rempart contre le risque éventuel (cela pourrait nous arriver, si vous suivez l'actualité...dans un avenir proche)

d'une décentralisation ou autre. Il ne s'agit pas pour nous de vous faire peur, ce n'est pas notre but, mais nous devons bien être conscients, que cela pourrait nous arriver. Refuser de faire les dépistages en grandes sections comme le préconise qui vous savez, laisserait la porte ouverte à la médecine libérale dans le meilleur des cas, en sachant qu'il y a pénurie de médecins dans beaucoup de territoires, donc beaucoup d'élèves non vus. Cette externalisation pourrait alors être prétexte à se déplacer moins souvent pour les infirmières dans le 1^{er} degré. C'est un risque, que nous Sgen-CFDT ne voulons pas courir. Non, nous ne serons pas ceux qui livreront les infirmier(e)s à une quelconque récupération qui faciliterait la destruction de ce qui fait l'essence même de notre profession, notre vocation, au service des élèves. Nous avons choisi l'Education Nationale, si éduquer c'est libérer, alors dépister tôt c'est y contribuer.....

Christine Drappier

Infirmière Sgen-CFDT Midi-Pyrénées (mp)

Adresse mail : infirmier-e-s.mp@sgen.cfdt.fr

Tel : 06 02 05 06 78